

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 247

présenté par  
M. Houillon, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 50**

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer aux mots :

« ainsi que »,

les mots :

« , des compétences d'action sociale confiées à la Nouvelle-Calédonie et des compétences ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement apporte les coordinations nécessaires à l'application outre-mer de certaines dispositions du projet de loi.